

**TERMES DE REFERENCE POUR LERECRUTEMENT DES
CONSULTANTS DANS LE CADRE DEL'ELABORATION DES
DOCUMENTS DE LA POLITIQUE ET DE LA STRATEGIE
NATIONALE DE PROTECTION SOCIALE EN REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO.**

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'accès aux besoins sociaux de base, notamment les soins de santé, l'éducation et l'alimentation, demeure un problème pour les populations africaines et congolaises en particulier. Cette situation est beaucoup plus observée au sein des groupes sociaux les plus vulnérables. ;

La Protection Sociale désigne tous les mécanismes de prévoyance collective permettant aux individus de faire face aux conséquences financières des risques sociaux, à savoir les situations susceptibles de compromettre la sécurité économique des individus ou de leur famille, en provoquant une baisse de leur ressource ou un accroissement de leur dépense. Elle permet donc aux individus, d'une part, de survivre quand ils sont frappés par les risques sociaux et d'autre part de réduire l'inégalité devant les risques de la vie tout en leur assurant un minimum de revenu permettant leur intégration à la société.¹L'extension de la Protection sociale figure parmi les priorités de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)² et constitue le cheval de bataille du Gouvernement de la République Démocratique du Congo qui s'emploie, à travers la vision de Son Excellence Monsieur Joseph KABILA KABANGE, Chef de l'Etat, à étendre sur toutes les couches de la population congolaise, une couverture de Protection Sociale efficace à l'horizon 2025 et dont le point de départ consiste à garantir un minimum de Protection Sociale à la majorité de la population à travers la mise en place du Socle de Protection Sociale.

La République Démocratique du Congo, comme toute l'Afrique subsaharienne, au-delà de la problématique de l'extension de la Protection Sociale, connaît un problème quant à la couverture et la qualité des prestations existantes. De ce fait, plusieurs initiatives sont mises en place par différentes structures en RDC afin d'améliorer le secteur de la protection sociale.

Il s'agit notamment de : (i) l'élaboration du projet de loi sur la couverture sanitaire universelle par le Ministère de la Santé Publique ; (ii) la mise en place des filets sociaux et l'octroi de la carte d'indigence par le Ministère des Affaires Sociales et Actions Humanitaires ; (iii) la mise en place de la caisse de retraite pour les Agents Publics de l'Etat

¹ Articles 3 et 4 du Décret Présidentiel numéro 05/176 du 24 novembre 2005 portant création du Programme National d'appui à la Protection Sociale.

²La recommandation 202 de l'OIT de 2012

par le Ministère de la Fonction Publique ; (iv) l'extension de la mutuelle de santé des enseignants par le Ministère de l'EPS et la délégation syndicale ; (v) l'amélioration et l'élargissement des prestations sociales gérées par l'INSS ; (vi) la mise en place des mutuelles de santé de l'Inspection Générale de la Police Nationale Congolaise ; (vii) la création de la plateforme des organisations promotrices des mutuelles de santé (POMUCO) pour contribuer à la démarche de couverture sanitaire universelle ; (viii) mise en place, sous le leadership du Vice Premier Ministre et Ministre de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale, d'une alliance stratégique de Partenaires techniques et financiers pour accompagner le processus d'élaboration de la Politique et de la Stratégie Nationale de Protection Sociale ; (ix) réalisation des études dans le domaine de la main d'œuvre qualifiée et de la mutualisation par le Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale pour faire des propositions au gouvernement dans la prise des décisions dans le domaine de Protection Sociale ; (x) le processus d'actualisation de la liste des maladies professionnelles par le Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale ; (xi) l'actualisation du cadre juridique dans le domaine de Protection Sociale par la proposition de plusieurs projets de loi, notamment la loi portant code de sécurité sociale, loi sur les vulnérables, loi sur les principes fondamentaux à la mutualisation.

Ainsi ,ces efforts du gouvernement congolais se traduisent par le soucis de doter la République Démocratique du Congo des Documents de politique et stratégie nationale sur la Protection Sociale , élaborés de manière participative sous le leadership du Programme National d'appui à la Protection Sociale ,organe technique et social du Gouvernement en matière de Protection Sociale en RD Congo.

II. OBJECTIFS

2.1 Objectif général :

Contribuer à l'amélioration de la gouvernance du secteur de la protection sociale de la République Démocratique du Congo.

2.2 Objectif spécifique :

Faciliter la coordination, l'articulation et la mise en relation entre divers acteurs :
Tous les Ministères concernés par la problématique de la Protection Sociale, la société civile ainsi que tous les partenaires techniques et financiers afin de doter de la RDC du document de Politique nationale de protection sociale qui soit réaliste, finançable et efficiente.

III. RESULTAT

Un dispositif avec des modalités pratiques et des instruments pour une gouvernance efficace et clairvoyante de la Protection Sociale est mis en place.



IV. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Le travail va se faire avec une équipe d'experts œuvrant dans le secteur de la Protection Sociale (Task force).

Le processus d'élaboration des documents suivra les étapes ci-dessous

- Inventorier la documentation pour actualiser le diagnostic sectoriel;
- Proposer un diagnostic sectoriel actualisé ;
- Organiser les Consultations au niveau national et provincial pour enrichir le document draft de politique Nationale de Protection Sociale ;
- Organiser la rencontre de consolidation après les consultations sus évoquées ;
- Organiser une Table Ronde nationale pour valider le Document de Politique et dégager les axes prioritaires pour la Stratégie Nationale de protection Sociale;
- Elaborer la Stratégie Nationale de Protection Sociale et son Plan de mise en œuvre ;
- Présenter les Documents de Politique et de la Stratégie Nationale de Protection Sociale pour leur appropriation par le Gouvernement.

A travers cette approche méthodologique, le commanditaire attend de l'équipe de consultance(consultant international et national) ce qui suit :

- a. Assurer la facilitation des échanges au niveau de la Task force ;
- b. Donner un appui-conseil à l'équipe de coordination dans la détermination de l'approche méthodologique;
- c. Proposer les outils à utiliser lors de consultations ;
- d. Coordonner la consolidation du draft du Document de Politique Nationale sur la Protection Sociale après consultations au niveau national et provincial ;
- f. Appuyer l'équipe de coordination dans la préparation de la Table Ronde;
- h. Co-faciliter la Table Ronde de validation du Document de la Politique Nationale sur la Protection Sociale
- i. Appuyer la Task force dans l'élaboration de la Stratégie Nationale de Protection Sociale et de son plan de mise en œuvre ;
- h. Coordonner l'écriture de la version finale du Document de la Politique Nationale sur la Protection Sociale, de la Stratégie Nationale et de son plan de mise en œuvre en RDC.

Le travail de l'équipe de consultance doit impérativement se faire dans une logique de renforcement des capacités des acteurs congolais (Comité de coordination et la Task force), à travers une démarche pédagogique appropriée.

Les principes de base suivant devront guider l'élaboration de ces documents :

- Elaborer d'une manière participative, horizontalement(avec la participation de tous les Ministères sociaux (Emploi, travail et Prévoyance Sociale, Affaires sociales, Enseignement primaire et secondaire, technique et professionnel, Genre famille et enfants, Santé Publique, Fonction Publique, Enseignement Supérieur et Jeunesse), et Ministères du Plan, du Budget et des Finances ainsi que les Partenaires sociaux et verticalement avec la participation des différents niveaux de l'Administration

- Publique nationale, provinciale et locale ainsi que les prestataires des Services sociaux et les représentants des couches les plus vulnérables au sein de la population ;
- Focaliser l'attention sur les personnes vulnérables (les enfants et femmes enceintes, les indigents, les personnes de troisième âge, les personnes à mobilité réduite dont les blessés des guerres, les victimes des catastrophes naturelles, les personnes affectées par le VIH/SIDA, ...) dans une démarche d'inter-sectorialité ;
 - Etre inclusif, permettant et encourageant les segments les plus vulnérables de bénéficier des mesures de Protection Sociale, indépendamment de sexe, âge, religion, race, origines ethniques ou géographiques ;
 - Etre réaliste, prévoir des mesures de Protection Sociale qui soient faisables, finançables et efficaces ;
 - Etre focalisé sur le respect des droits des plus démunies ;
 - Promouvoir l'accès aux services sociaux de base de qualité pour tous.

V. PROFIL DES CONSULTANTS/Critères

- Maitriser le secteur de la Protection Sociale (tous);
- Avoir accompagné les Etats dans l'élaboration des Politiques Nationales de Protection Sociale ou d'un secteur similaire(consultant international), Connaitre les réalités de la RDC est un atout ;
- Etre à mesure de conduire des discussions en groupe(tous) ;
- Disposer des capacités de plaidoyer politique avérée (tous);
- Maitrise de la langue française, de l'outil informatique et la capacité rédactionnelle des rapports d'envergure nationale (tous);
- Disposer d'une expérience dans la planification stratégique(consultant national);
- Etre disponible dans l'immédiat(tous);
- Etre de bonne moralité(tous);

VI. LES LIVRABLES

- Les différents power-points pour la Table Ronde ;
- La version finale du Document de Politique Nationale de Protection Sociale après adoption à la plénière de la Table Ronde ;
- Le rapport de la Table Ronde ;
- La version finale de la Stratégie Nationale de la Protection Sociale après les inputs de la Task force ;
- Une synthèse de présentation Power point pour la présentation au Conseil des Ministres ;
- Une synthèse de la stratégie de vulgarisation des Documents de politique et de la Stratégie.



VII. LES ECHEANCES

- 1) Le 19 mai : Lancement de l'appel d'offre
- 2) Du 19 mai au 03 juin : Dépôt de candidature
- 3) Ouverture des plis : 04 juin
- 4) Mise en place du jury et choix des consultants : 05 juin 2015
- 5) Publication des résultats 08 juin 2015 ;
- 6) Début des activités : 15 juin 2015.

VIII. DOCUMENTS A PRESENTER AU DEPOT DE LA CANDIDATURE

- Lettre de motivation ;
- CV détaillé des candidats Consultants ou carte postale de la maison de consultance ;
- Rapports pour les travaux réalisés antérieurement ;
- Pour les maisons de consultance, documents de reconnaissance et de régularité de paiement des taxes;
- Commentaires sur l'approche méthodologique.

La méthode de sélection est celle fondée sur la qualité et le coût.

L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part de l'emprunteur de le retenir sur la liste restreinte .

Les candidats intéressés peuvent obtenir les informations complémentaires(TDR),du lundi au vendredi de 9 heures à 16 heures , heure locale de Kinshasa à l'adresse indiquée ci dessous.

Les manifestations d'intérêt seront adressées au Directeur a.i. du Programme National d'appui à la Protection Sociale à l'adresse suivante :

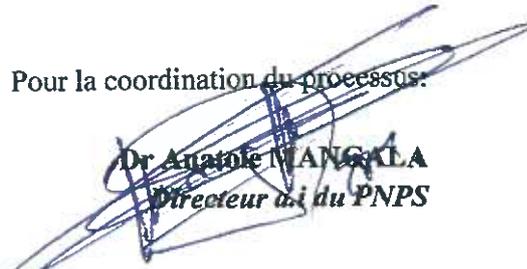
Boulevard du 30 Juin, Immeuble KIMPOKO (Immeuble contigu à l'INSS)

e-mail : pnpsrdc2005@gmail.com

Téléphone : 00243 812987010

00243 998168031

Pour la coordination du processus:


Dr Anatole MANGALA
Directeur a.i. du PNPS